



Secouristes, Pompiers

les primes SE doivent être versées y compris à Grenoble!

Les secouristes assistent Schneider Electric dans son obligation d'assurer la sécurité de ses salarié(e)s. Ces secouristes doivent s'engager dans des formations régulières pour pouvoir assister les salarié(es).

Les pompiers assurent de plus des interventions plus lourdes. Dans les usines essentiellement, des salarié(e)s lambda suivent des formations spécifiques « pompiers » et sont ainsi à même d'intervenir rapidement et professionnellement!



Dans SEI-SEF, il existe donc des primes pour les secouristes et les pompiers. Ce sont les

- primes pompier,
- primes pompier effectuant des manœuvres,
- primes secouriste.

Étrangement toutes ces primes ne sont pas versées sur Grenoble. Ceci est encore plus étrange quand on connaît la volonté de la direction d'uniformiser les pratiques sur le territoire et qui plus est au périmètre d'une même entreprise !

FO demande donc légitimement le paiement de ces primes, avec rétroaction sur 3 ans.

27 septembre 2017

